

NOTE INTRODUCTIVE DE LA PUBLICATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PIF SUR LE SITE INTERNET DU SEP REDD+

Dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des activités du Projet d'Investissement Forestier (PIF), des instruments de sauvegardes environnementale et sociale ont été élaborés afin que le PIF respecte les dispositions juridiques nationales ainsi que les politiques opérationnelles de la Banque mondiale en matière de protection et de gestion rationnelle de l'environnement biophysique et social.

Les instruments élaborés à cet effet, avec une consultation des populations et parties prenantes au PIF, sont le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) et le Cadre de Procédures (CP).

Ces instruments sont des principaux documents qui identifient les enjeux, problématiques, principaux impacts potentiels (positifs et négatifs) liés à la préparation et la mise en œuvre du PIF et définissent les dispositions, mécanismes et procédures de prévention, d'atténuation (et d'optimisation pour les aspects positifs) desdits enjeux, problématiques et impacts potentiels.

❑ CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) :

- **Objectif général** : Analyser les principaux aspects environnementaux et sociaux du PIF et de définir les dispositions et mécanismes de leur gestion dans sa planification et son exécution conformément aux textes nationaux en la matière et aux attentes des politiques de sauvegardes environnementale et sociale des partenaires techniques et financiers dont la Banque mondiale ;

❑ CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR) :

- **Objectif général** : Analyser les principaux risques de déplacement involontaire de populations liés au PIF et de définir les dispositions et mécanismes de leur prévention et gestion dans sa planification et son exécution conformément aux textes nationaux en la matière et aux attentes de politique de sauvegarde sociale des partenaires techniques et financiers dont la Banque mondiale ;

❑ CADRE DE PROCEDURES (CP) :

- **Objectif général** : Analyser les principaux risques de restriction d'accès des populations aux ressources naturelles et définir les dispositions et mécanismes de leur prévention et gestion.